

Informations de base	
2004/0817(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Euro: désignation d'Europol comme office central de répression du faux monnayage. Initiative Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni Subject 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Acte final	
Acte Justice et affaires intérieures 2005/0511 JO L 185 16.07.2005, p. 0035-0036	Résumé